ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème legislature

Question N° : 12857	De **M. Fabrice Brun** (Les Républicains - Ardèche)	**Question écrite**
Ministère interrogé > Solidarités et santé	**Ministère attributaire** > Solidarités et santé	
Rubrique >professions de santé	**Tête d'analyse** >Négociations conventionnelles des infirmières	**Analyse** > Négociations conventionnelles des infirmières libérales.
Question publiée au JO le : **02/10/2018**		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'évolution des négociations conventionnelles des infirmières libérales (IDEL) avec l'assurance maladie. Les trois syndicats représentatifs des infirmiers ont quitté la table des négociations considérant que l'enveloppe proposée par l'assurance maladie est totalement déconnectée des enjeux liés au virage ambulatoire psalmodié par les tutelles. Les propositions qu'ils ont soutenues pour faire évoluer la nomenclature et valoriser le rôle des IDEL dans le circuit du médicament ou encore les inscrire comme filière naturelle après chirurgie ne sont reprises par l'assurance maladie qu'a minima. Ces syndicats avaient mené des travaux techniques majeurs depuis deux ans sur des sujets tels que l'actualisation du zonage infirmier, l'élaboration du bilan de soins infirmiers pour les personnes âgées en perte d'autonomie, la chirurgie ambulatoire et le retour précoce après chirurgie. Par ailleurs, un sujet aussi majeur que l'implication des IDEL dans le suivi de la chimiothérapie orale à domicile est tout simplement écarté au profit des missions attribuées aux futurs infirmiers de pratiques avancées. Au final les propositions du Gouvernement s'écartent des orientations arrêtées par le conseil de surveillance de l'UNCAM visant à améliorer l'efficience du système de santé. Les travaux engagés sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale constituent l'occasion de renouer avec ces orientations et de donner à l'assurance maladie les marges nécessaires pour reprendre et conclure des négociations portant les évolutions indispensables à la réorganisation des soins de ville passant par une meilleure reconnaissance des rôles et compétences des infirmiers et des infirmières libérales. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures concrètes à l'occasion du PLFSS et reprendre et conclure les négociations avec les syndicats représentatifs des infirmiers et infirmières libéraux.